



Photo du château de l'abbatiale qui est situé rue Bailleux à Braine

Ce château qui vient d'être rénové récemment, a servi pendant la guerre de 1914-1918 de quartier général à la 69e division d'infanterie de réserve. Celle-ci est restée dans ce château du 3 novembre 1914 au 20 février 1916.

A partir du 20 février, l'ensemble des régiments de la division ont été embarqués dans la gare de Fismes pour la région de Mourmelon-le-Grand, pour exécuter des travaux en Champagne. Par la suite, la division est allée combattre à Verdun où la bataille faisait rage.

Pendant son séjour à Braine, la division a tenu un secteur du front allant de Condé-sur-Aisne à Chavonne, étendu à droite le 7 décembre jusqu'à Moussy-sur-Aisne (de nos jours Moussy-Verneuil).

Pour être plus précis, elle s'est mise en mouvement vers ce secteur du front à partir du 12 octobre où elle a remplacé l'armée britannique.

Au début de son installation, elle a perdu suite à deux attaques allemandes successives, le chef-lieu de canton de Vailly le 30 octobre et le village de Soupir le 2 novembre.

Durant son séjour à Braine, la division a été commandée successivement par le général Berdoulat du 5 novembre 1914 au 29 avril 1915 et le général Taufflieb du 29 avril 1915 au 20 février 1916.

Le séjour de cette division à Braine a eu des effets mortifères pour trois soldats français et un prisonnier de guerre allemand. Ceux-ci ont été jugés et condamnés à mort par trois conseils de guerre de la 69e division qui se sont tenus successivement en 1914 et en 1915 dans la **mairie de Braine**.

Voici le tragique parcours qui a amené ces quatre soldats devant le conseil de guerre de cette division et ensuite devant un peloton d'exécution :

Les deux premiers sont des sapeurs du 4e bataillon du 1er régiment de génie. Ils ont pour nom : GOULON Léonce Georges âgé de 30 ans et VOYER Georges Raoul âgé de 25 ans. Ils sont jugés le 14 novembre 1914 pour abandon de poste en face de l'ennemi*. Ils sont condamnés à mort par quatre voix contre une et sont fusillés le lendemain 15 novembre à 16 heures.

* Lundi 2 novembre 1914, 19 heures, Goulon et Voyer font partie d'un détachement de sapeurs qui vient d'exécuter des travaux de sape devant Soupir. Ce détachement qui est commandé par un sous-lieutenant s'arrête sur un pont construit sur l'Aisne en face de Soupir pour examiner la possibilité en cas échéant de détruire cet ouvrage. Suite à cet arrêt, le sous-lieutenant ordonne à Goulon et Voyer de se joindre aux sapeurs qu'il a désignés pour procéder, si besoin était, à la destruction du pont.

Contrairement à cet ordre, ils s'esquivent sans que le sous-lieutenant s'en aperçoive. Ils rentrent au cantonnement le lendemain, sans donner les raisons de leur fuite et en donnant un emploi du temps divers et plusieurs justifications qui vont s'avérer mensongères. En conséquence, ils se voient infliger en punition 15 jours de prison qui vont se transformer suivant l'article 213 du code de la justice militaire en abandon de poste en face de l'ennemi.

Pour rappel, il ne faut pas oublier que les Allemands venaient de prendre le village de Soupir le même jour.

Le troisième est un soldat du 306e régiment d'infanterie.

Il a pour nom : LEQUEUX Lucien François âgé de 36 ans. Il est jugé le 5 mars 1915 pour refus d'obéissance et menaces envers un supérieur pendant le service* et il est condamné à mort par trois voix contre deux et il est fusillé deux jours plus tard, le 7 mars à 7 heures 30.

* Les faits se sont passés le 31 janvier 1915. Le lieutenant de la compagnie de Lequeux était venu voir celui-ci qui effectuait une peine de prison à Braine et lorsque qu'il se présenta à lui, ce dernier se mit à l'invectiver de très près, invité par trois fois à se reculer et à se tenir à une distance réglementaire, il refusa d'obéir à cet ordre formel. Il jeta avec rage ses sabots à droite et à gauche et il s'élança sur le lieutenant en s'écriant : "assassins que vous êtes, tas

de coquins, ça m'est égal d'avoir six balles dans la peau, mais je vous aurai la peau avant, je vous la creverai". Il fut arrêté dans son mouvement par deux hommes qui assistaient à la scène. Suite à ce comportement, il est inculpé de refus d'obéissance, voies de fait envers un supérieur et outrages par paroles, gestes et menaces.

Le quatrième est un soldat Allemand du 24^e infanterie régiment.

Il a pour nom : POLLERT Emil âgé 23 ans. Il est jugé le 15 juillet 1915 pour guet-apens envers des soldats français*. Il est condamné à mort par 4 voix contre une et il est fusillé le lendemain 16 juillet à 6 heures.

* Pollert est blessé à la suite d'un échange de tirs avec les soldats français, il est fait prisonnier par ceux-ci, puis il est emmené pour être soigné à l'ambulance 5/69 qui est située à Braine, où par la suite il sera **amputé de son bras droit**, car celui-ci a été fracassé par une balle.

Une enquête est menée sur les faits qui se sont passés avant sa capture, car on lui reproche d'avoir enfreint les lois internationales du code de la guerre.

Les faits sont les suivants : Après avoir été découvert par des soldats français en avant des chevaux de frise placés devant leurs positions qui sont situées en retrait le long de l'Aisne à Cys-la-Commune, il crie à deux reprises "kamarade" et dans le même temps il tire sur eux qui sont devant lui.

Ceux-ci regagnent précipitamment leurs lignes, il s'ensuit une brève fusillade et c'est comme cela que Pollert est blessé.

Suite à l'enquête, il est reconnu coupable d'avoir le 21 juin 1915 dans la circonscription de la 69^e D.I. de commettre un homicide volontaire sur des soldats français non-dénommés, et ce, avec préméditation et guet-apens, laquelle tentative s'est manifestée par un commencement d'exécution qui a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de leur auteur.

Lorsque l'on va sur Mémoire des Hommes dans la base des fusillés pendant la guerre de 1914-1918, on ne trouve aucune information concernant le lieu d'exécution* des trois soldats français, par contre, on apprend que le prisonnier de guerre allemand a été fusillé à Braine au pied des hauteurs de la Folie.

* Les soldats qui ont été "**fusillés pour l'exemple**" ont été exécutés souvent dans des lieux isolés qui se trouvaient loin des civils et disposant assez d'espace pour recevoir : le condamné; le peloton d'exécution et l'adjudant qui a pour ordre de lire la sentence de mise à mort puis de procéder à la dégradation avant de commander le tir; un bataillon en armes; une musique régimentaire; des infirmiers; un médecin; des gendarmes et un officier supérieur pour commander cette sinistre besogne. Une fois celle-ci terminée, le bataillon se mettait en marche, musique en tête et défilait devant le cadavre du fusillé attaché à son poteau, au son du **Chant du départ**.

Ce macabre rituel s'est déroulé trois fois à Braine, dans un lieu isolé qui se trouve au pied des hauteurs la Folie et qui a pour nom : **Les Draps Blancs**.

On ne sait pas où les trois soldats français ont été inhumés, mais il n'en est pas de même pour le prisonnier de guerre allemand*; celui-ci après son exécution a été inhumé dans le cimetière communal de Braine. Après la guerre, il est transféré au cimetière militaire allemand de Soupir, où il repose parmi les 11089 soldats inhumés dans ce lieu. Il repose dans le carré 3, tombe 1103.

* Celui-ci était né à Duisbourg dans la province de Rhénanie le 29 novembre 1881, de Frédéric Pollert et d'Anna Grue, il avait six frères et sœurs.

A l'âge de 4 ans, il suivit ses parents à Berlin.

Il avait été mobilisé le 20 septembre 1914 et avant de partir à la guerre il était instituteur à Berlin depuis 3 ans.

Il maîtrisait le Français, ce qui lui avait permis de se défendre dans cette langue lors de son procès.



Sur la stèle de sa tombe il y a une erreur sur l'année de son décès, car celui-ci est bien décédé en 1915

Je me suis rendu à Soupir sur la tombe de ce soldat et devant celle-ci, je me suis dit qu'il ne méritait pas un tel châtement, car il avait déjà payé cruellement dans sa chair les faits qui lui étaient reprochés par la perte de son bras droit. Mais voilà nous étions au milieu de l'année 1915 et en cette période de la guerre, les conseils de guerre ne faisaient pas acte de clémence envers les soldats français dont le comportement avait été réprouvé par l'autorité militaire. Alors dans un tel contexte, il n'était pas question pour le conseil de guerre de la 69e division d'être clément avec un prisonnier de guerre allemand gravement blessé qui n'avait pas respecté les lois internationales du code la guerre.

Cinq ambulances étaient rattachées à la 69e division d'infanterie

L'ambulance 1/69 était installée à Jouaignes, dans le château de Virly

L'ambulance 2/69 était installée à Mont-Notre-Dame, le long des voies de chemin de fer

L'ambulance 3/69 était installée à Fère-en-Tardenois, dans une maison particulière

L'ambulance 4/69 était installée à Loupeigne, dans une maison particulière

L'ambulance 5/69 était installée à Braine, le long des voies de chemin de fer



Le MONT-NOTRE-DAME — Ambulance 2/69 pendant la guerre 1914-1918

Au fond de cette photo, on aperçoit les baraquements de l'H.O.E. 32 (Hôpital d'Origine des Etapes)

Composition de la 69e division lors de son séjour à Braine

69e division de réserve (mobilisée en les [2e régions](#) et [6e régions](#))

137e brigade: 306e, 332e et 287e [régiments d'infanterie](#)

138e brigade: 267e, 254e et 251e [régiments d'infanterie](#); 48e [bataillon de chasseurs à pied](#)."

2 escadrons du 5e [régiment de dragons](#)

1 groupe de 2 batteries du 46e [régiment d'artillerie de campagne](#) et de 1 batterie du 44e [régiment d'artillerie de campagne](#)

1 groupe de 2 batteries du 46e [régiment d'artillerie de campagne](#) et de 1 batterie du 29e [régiment d'artillerie de campagne](#)

1 groupe de 2 batteries du 28e [régiment d'artillerie de campagne](#) et de 1 batterie du 50e [régiment d'artillerie de campagne](#)

13e, 17e et 22e compagnies du 22e [bataillon du génie](#).

En plus du quartier général de la 69e division, il y avait à Braine les états-majors de la 137e brigade et de la 138e brigade, soit trois généraux; il faut rajouter tous les états-majors des régiments ci-dessus.

Louis HERBILLON était sous-lieutenant au 306e régiment d'infanterie. Voici deux passages de son carnet de guerre* qu'il a écrit en 1915, lorsqu'il venait à Braine au repos après un séjour dans les tranchées :

16 au 20 janvier

Séjour à [Braine](#) où se trouvent pas mal d'états-majors. C'est empoisonnant : revues sur revues, exercices, etc.

Le 17, on nous vaccine. Je suis plus malade encore que la première fois. La ville de Braine est assez bien ravitaillée, aussi nous trouvons à nous procurer pas mal de choses et je puis faire provision pour les tranchées. L'église de Braine est très jolie : de style gothique, elle est extérieurement fort légère et gracieuse et intérieurement elle est très jolie ; jusqu'ici les obus boches l'ont épargnée (la ville aussi d'ailleurs est indemne).

Vu sur la place de l'hôtel de ville une très vieille maison fort jolie me rappelant des maisons semblables que j'ai eu tant de plaisir à voir à Paris, dans le cité.

Quant à la glace...je ne qualifie pas ! Je ne suis pas fâché qu'on vienne nous relever pour aller respirer un peu à [Braine](#). Il fait un temps abominable et nous devons passer à travers champs et bois, car la route est arrosée d'obus. La pluie nous cingle au visage très désagréablement et de temps en temps, on pique une tête dans un trou d'obus rempli d'eau ! Mais quelle satisfaction, en arrivant à [Braine](#) de trouver une chambre, un bon feu, des draps blancs et luxe inouï, une bouillotte dans le lit.

Du 14 au 21 février

Je reçois des effets neufs, je suis bleu des pieds à la tête : personne ne veut me reconnaître !

Décidément, il fait meilleur à [Braine](#) qu'aux tranchées. Il y a bien l'exercice mais le commandant cherche à le rendre aussi agréable que possible.

C'est ainsi qu'un jour, nous avons visité les ruines du [château de la Folie](#), qui date, je crois, du 12eme ou 13eme siècle. Il en reste peu de chose, mais comme ces quelques pierres recouvertes de lierre et de mousse évoquent le passé, avec ses grands seigneurs et ses belles dames...

*Le bataillon de Louis Herbillon est venu cantonner à Braine le 16 janvier 1915. Cela lui a permis de se loger dans cette commune entre deux passages aux tranchées qui étaient situées à Presles-et-Boves.

Louis HERBILLON est porté disparu le 29 avril 1916 au Mort-Homme à Cumières dans le département de la Meuse.

Le château de l'Abbatiale qui accueilli la 69e division de réserve au cours des premières années de la guerre, n'a pas été épargnée à la fin de celle-ci, comme on peut le voir sur les photos ci-dessous :

Le château de l'Abbatiale avant la guerre



Le château de l'Abbatiale après la guerre



Sur cette photo qui a été prise en 1919, on peut voir que la partie du château qui se trouve le long de la rue Bailleux a été complètement démolie lors des combats qui se sont déroulés suite à l'offensive allemande du 27 mai 1918 au Chemin des Dames.



L'entrée du château de l'Abbatiale et les ruines de celui-ci



Les ruines du château de l'Abbatiale le long de la rue Bailleux



L'entrée sud de la rue Bailleux, sur la droite de celle-ci on peut voir les ruines du château de l'Abbatiale.

Les traces de l'occupation allemande de Braine pendant les mois de juin et juillet 1918 sont visibles sur le mur.

Traduction de l'inscription murales : Les colonnes s'arrêtent

Emmenez les blessés avec vous

